

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESSIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(1999-2000)

LE 7 DÉCEMBRE 19991.00 RECUEILLEMENT2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 1999 À 20 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAoust-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEIS, JACQUELINE LEMIEUX, ALICE SAVOIE-GIRARD, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, JEAN VENDETTE, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME LOUISE BEZEAU, commissaire représentante du Comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents (primaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
JEAN JOLY, secrétaire général
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes

Était aussi présent Monsieur Roger Payant, coordonnateur de la formation professionnelle

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLICARRIVÉE DE COMMISSAIRES

À 20 h 03, arrivée de Mesdames Lise Beauchamp-Brisson et Sylvie Provost-Huot.

Un parent de Ville de Mercier dépose sa demande visant une entente extra-territoriale.

HUIS CLOS

(C.C.-0275-12-99)

À 20 h 10,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DU HUIS CLOS

(C.C.-0276-12-99)

À 20 h 52,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.C.-0277-12-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 1999
- 6.02 Correspondance
 - 6.02.01 Direction générale du financement et des équipements
 - 6.02.02 Direction générale du financement et des équipements
- 6.03 Place de la religion à l'école: État de dossier
- 6.04 Conseils d'établissement
 - 6.04.01 Fonctionnement suspendu
 - 6.04.02 Délégation à la direction générale
- 6.05 Procédures d'urgence en cas d'intempéries
- 6.06 Évaluation du directeur général
- 6.07 Prolongation du contrat du directeur général
- 6.08 Code d'éthique: Comité d'examen
- 6.09 Procès-verbaux accessibles par Internet

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Recueil des données au 30 septembre 1999
- 7.02 Écoles à vocation particulière

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.01 S.E.A.F.P. - Volet 2: Bilan
- 8.02 Personnel du S.E.A.F.P.: Bottin

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 États financiers 1998-1999

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

- 12.01 Préparation au passage à l'an 2000: État de dossier

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC15.00 COMITÉ DE PARENTS16.00 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 École d'éducation internationale à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré
- 16.02 Frais exigés des parents pour la surveillance des dîneurs
- 16.03 Inscription des élèves de 5e secondaire au CEGEP

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Le directeur général fait état du suivi à la résolution C.C.-0260-11-99.

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-0278-12-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-0279-12-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 1999 soit approuvé tel quel.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

6.02 CORRESPONDANCE

6.02.01 DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de la copie de la réponse, en date du 9 novembre 1999, de la Direction générale du financement et des équipements du Ministère de l'Éducation à la lettre de la greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant, en date du 18 octobre 1999.

6.02.02 DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de l'appréciation de la direction des équipements scolaires du Ministère de l'Éducation relativement à la tenue du séminaire international du Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques).

6.03 PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE: ÉTAT DE DOSSIER

Le directeur général fait état du dossier cité en rubrique et porte à la connaissance des membres du Conseil des commissaires deux documents déposés en annexe sous la cote 6.03, à savoir:

- le document 5985 produit par la F.C.S.Q.
- les résultats de la consultation auprès des parents de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sur la place de l'enseignement religieux confessionnel à l'école.

6.04 CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

6.04.01 FONCTIONNEMENT SUSPENDU

(C.C.-0280-12-99)

CONSIDÉRANT que certains conseils d'établissement ont suspendu leurs séances jusqu'à nouvel ordre et que d'autres pourraient éventuellement faire de même;

CONSIDÉRANT que ces décisions sont contraires aux fonctions et pouvoirs conférés aux conseils d'établissement par la Loi sur l'instruction publique,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires mandatent le directeur général aux fins d'adresser aux conseils d'établissement, en telle situation, une mise en demeure appropriée, en vertu de l'application de l'article 218.2 de la Loi et de prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de ladite Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04.02 DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

(C.C.-0281-12-99)

CONSIDÉRANT que plusieurs conseils d'établissement ne peuvent actuellement tenir leurs séances, faute de quorum;

CONSIDÉRANT que d'autres pourraient éventuellement se retrouver en pareille situation,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Conseil des commissaires délèguent au directeur général le pouvoir d'appliquer l'article 62 de la Loi sur l'instruction publique.

QUE le directeur général procède conformément audit article pour toute situation qui le justifie et fasse rapport au Conseil.

QUE la résolution C.C.-0187-05-99 portant sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs soit amendée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INTEMPÉRIES

Le directeur général adjoint informe les membres du Conseil des commissaires du processus de prise de décision relatif aux procédures d'urgence en cas d'intempéries.

6.06 ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(C.C.-0282-12-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires mandatent Madame la présidente pour donner suite aux recommandations du comité chargé de procéder à l'évaluation du directeur général.

| | | |
|------------|---|----|
| POUR | : | 18 |
| CONTRE | : | 1 |
| ABSTENTION | : | 0 |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.07 PROLONGATION DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(C.C.-0283-12-99)

Comme suite à la recommandation de Madame la présidente,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires prolongent le contrat de Monsieur Normand Lapointe, directeur général, pour la période du 1er janvier 2000 au 9 janvier 2000 inclusivement.

QUE la résolution C.C.-0102-10-98, pour la période couverte par le contrat, soit amendée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.08 CODE D'ÉTHIQUE: COMITÉ D'EXAMEN

Les membres du Conseil des commissaires conviennent d'élire, par scrutin secret, les trois membres du comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie des commissaires, ainsi que les deux substituts.

Monsieur Jean Joly est désigné secrétaire d'élection et Madame Monique Hébert et Monsieur Maurice Brossard agissent comme scrutateurs.

Madame la présidente, tel qu'entendu, déclare élus membres du comité d'examen les trois commissaires qui, parmi les intéressés, ont recueilli le plus grand nombre de votes, à savoir:

Monsieur Gabriel Carrière
Madame Alice Savoie-Girard
Monsieur André Dugas

Madame la présidente, tel qu'entendu, déclare élus membres substitués les deux commissaires qui, parmi les intéressés, ont recueilli le plus grand nombre de votes, à savoir:

Madame Jacqueline Lemieux
Madame Linda Zagrodny-Crevier

6.09 PROCÈS-VERBAUX ACCESSIBLES PAR INTERNET

Le secrétaire général et le directeur du Service de l'informatique font état du projet cité en rubrique.

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 RECUEIL DES DONNÉES AU 30 SEPTEMBRE 1999

Le directeur des Services éducatifs aux jeunes présente le document cité en rubrique et déposé en annexe sous la cote 7.01.

7.02 ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE

- ÉCOLE DES TROIS-SOURCES

(C.C.-0284-12-99)

CONSIDÉRANT que le projet d'école participative à l'école des Trois-Sources est en vigueur depuis septembre 1996;

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, avait, dans une lettre datée du 10 juin 1998, approuvé l'établissement de cette école aux fins d'un projet particulier pour les années scolaires 1998-1999 et 1999-2000, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que le projet répond toujours aux besoins de la communauté desservie comme en témoigne le nombre annuel d'inscriptions,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron

De demander au ministre de l'Éducation qu'il donne son approbation à l'établissement de l'école des Trois-Sources aux fins d'un projet particulier, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

(C.C.-0285-12-99)

CONSIDÉRANT que le projet d'école pour élèves performants de troisième, quatrième et cinquième secondaire de l'école Saint-François-Xavier est en vigueur depuis l'année scolaire 1993-1994;

CONSIDÉRANT que l'école s'est dotée d'un projet éducatif qui, par ses approches pédagogiques et son enrichissement du curriculum offert, se veut une réponse adéquate aux besoins des élèves qui la fréquentent;

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, avait, dans une lettre datée du 10 juin 1998, approuvé l'établissement de cette école aux fins d'un projet particulier pour les années scolaires 1998-1999 et 1999-2000, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'un récent sondage auprès des parents, des élèves et du personnel enseignant témoigne de la satisfaction des groupes impliqués et soutient le maintien du projet,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

De demander au ministre de l'Éducation qu'il donne son approbation à l'établissement de l'école Saint-François-Xavier aux fins d'un projet particulier, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 S.E.A.F.P. - VOLET 2: BILAN

À partir du document déposé en annexe sous la cote 8.01, Monsieur Roger Payant, coordonnateur de la formation professionnelle, présente le bilan du Volet 2, pour l'année scolaire 1998-1999, pour les deux centres de formation offrant ce programme.

8.02 PERSONNEL DU S.E.A.F.P.: BOTTIN

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance du bottin du personnel du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, déposé en annexe sous la cote 8.02.

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 ÉTATS FINANCIERS 1998-1999

Les membres du Conseil des commissaires prennent acte des états financiers de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, incluant le rapport de vérification, tels que figurant dans le document déposé en annexe sous la cote 10.01 et intitulé "Rapport financier, Exercice financier 1998-1999".

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance du document résumant les états financiers de l'année 1998-1999, déposé en annexe sous la cote 10.01 et intitulé "États financiers de l'exercice terminé le 30 juin 1999".

Les membres du Conseil des commissaires prennent note du document, déposé en annexe, portant le titre de "Commentaires et recommandations à la suite de la vérification des opérations".

Une période de questions suit la présentation de chacun des documents cités.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

12.01 PRÉPARATION AU PASSAGE À L'AN 2000: ÉTAT DE DOSSIER

Le directeur du Service de l'informatique fait état du dossier cité en rubrique, tel que figurant dans le document déposé en annexe sous la cote 12.01.

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ

Un commissaire s'informe de l'encadrement prévu pour les élèves de 1ère secondaire de l'école d'éducation internationale à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré.

16.02 FRAIS EXIGÉS DES PARENTS POUR LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

Un commissaire s'informe de la disponibilité d'une liste des frais exigés des parents pour le sujet cité en rubrique et pour chacune des écoles.

16.03 INSCRIPTION DES ÉLÈVES DE 5e SECONDAIRE AU CÉGEP

Le directeur général fait état de la situation relative à l'inscription des élèves de 5e secondaire au Cégep.

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la présidente rend hommage à Monsieur Normand Lapointe, directeur général, qui assiste à sa dernière séance régulière du Conseil.

(C.C.-0286-12-99)

À 00 h 03, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 7 décembre 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.

Micheline Patis
Présidente de la séance

J. L. L.
Secrétaire général